



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2020

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTEES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le **08 OCT. 2020**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2020

Le conseil a adopté, par 28 voix pour et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020.

POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ANNUEL 2019 DU CONTRAT DE VILLE

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel du contrat de ville de Cergy-Pontoise 2019.

EXONERATION DES DROITS DE VOIRIE POUR LES TERRASSES ET LES FOOD TRUCK

Le conseil, à l'unanimité, approuve l'exonération des commerces bénéficiant d'une terrasse du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour la période du 18 mars au 31 décembre 2020. Il approuve également l'exonération de la société YBF RAPIDE et de Monsieur BARDOT de la redevance d'occupation du domaine public pour la période du 18 mars au 11 mai 2020 pour l'utilisation d'un food truck une fois par semaine.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Le conseil, à l'unanimité, décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés en présentiel pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents pour la période de confinement, soit du **17 mars au 10 mai 2020**, comme suit :

- Une prime de **35 €** par jour de présence ou **18 €** par demi-journée de présence, **dans la limite d'un plafond fixé à 1000€**, sera versée aux agents qui ont été en relation directe avec le public et les usagers, pour assurer des missions essentielles à la continuité des services publics communaux ;
- Une prime de **20 €** par jour de présence, dans la limite du même plafond, sera versée aux agents qui ont assuré des missions essentielles à la continuité des services publics locaux, sans être en contact direct avec le public.

La notion de jour de présence doit s'entendre comme le fait pour un agent communal de s'être rendu sur un lieu de travail. Les bénéficiaires sont les agents titulaires ou contractuels de droit public. Les cadres (directeurs et adjoints) ne bénéficieront pas du dispositif.

TLPE – REVISION DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2021

Le conseil, par 25 voix pour et 8 abstentions, augmente automatiquement les tarifs applicables aux dispositifs publicitaires et pré enseignes et augmente le tarif applicable aux enseignes de 5 € par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Il dit que les tarifs applicables par mètre carré et par face, à partir du 1^{er} janvier 2021, seront par conséquent fixés comme suit :

DISPOSITIFS PUBLICITES ET PRE ENSEIGNES	Non numériques $\leq 50 \text{ m}^2$	Non numériques $> 50 \text{ m}^2$	Numériques $\leq 50 \text{ m}^2$	Numériques $> 50 \text{ m}^2$
		21,40 € / m ²	42,80 € / m ²	64,20 € / m ²

DISPOSITIFS ENSEIGNES	$\leq 7\text{m}^2$	$> 7\text{m}^2$ et $\leq 12\text{m}^2$	$> 12\text{m}^2$ et $\leq 50 \text{ m}^2$	$> 50 \text{ m}^2$
		Exonéré	10 € / m ²	20 € / m ²

Il maintient l'exonération pour les dispositifs d'enseignes dont la surface cumulée est inférieure à 7 m².

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR CERTAINS LOGEMENTS ANCIENS ECONOMES EN ENERGIE

Le conseil, par 31 voix pour et 2 abstentions, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de cinq ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie. Il fixe le taux de l'exonération à 50%.

REVISION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le conseil, par 25 voix pour et 6 abstentions et 2 contres, fixe le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité à 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2021.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 – BUDGET GENERAL DE LA VILLE

Le conseil, par 25 voix pour et 8 abstentions, approuve par chapitre, la décision modificative n° 1 au budget général 2020, arrêtée en dépenses et en recettes à 369 615,00 euros pour la section de fonctionnement et à -942 159,00 euros pour la section d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 – BUDGET ANNEXE DU GOLF

Le conseil, par 31 voix pour et 2 abstentions, approuve par chapitre, la décision modificative n° 1 au budget annexe 2020 du golf, arrêtée en dépenses à 2 048,00 € et en recettes à 00 euros pour la section de fonctionnement et arrêtée en dépenses à 0.00 € et en recettes à 2 048.00 euros pour la section d'investissement.

Il note que le budget du Golf reste en sur-équilibre sans être considéré en déséquilibre conformément à l'article L.1612-4 et L.1612-7 du code général des collectivités territoriales.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D'EXTENSION DES VESTIAIRES DU PARC DES SPORTS

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter le Fonds d'Aide au Football Amateur pour l'octroi d'une subvention pour les travaux d'extension des vestiaires du Parc des Sports pour un montant de 27 000 €. Il autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents avec le Fonds d'Aide au Football Amateur.

INSTAURATION DU VOTE DU BUDGET PAR NATURE POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le conseil, à l'unanimité, adopte le mode de vote par nature pour le budget principal de la ville à compter de l'exercice budgétaire 2021.

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR DIVERSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU BUDGET GENERAL

Le conseil, à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme pour les opérations listées dans le tableau annexé à la délibération et modifie les montants et l'échéancier des crédits de paiement de l'ensemble des opérations gérées en AP/CP.

AUTORISATION DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire, ou son représentant, à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires. Il décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne d'Ile de France une ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, sur la base des éléments financiers suivants, inscrits dans le projet de contrat annexé à la délibération :

- Montant : 1 000 000 € ;
- Durée : 364 jours, du 9 octobre 2020 au 7 octobre 2021 ;
- Taux Fixe : 0,25% ;
- Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours ;
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu par débit d'office ;
- Commission de non utilisation : 0,05% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen (périodicité identique aux intérêts) ;
- Frais de dossier : 1 000 € ;

Il autorise le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne d'Ile de France et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues selon les conditions prévues par le contrat.

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES PRESENTEES PAR LE COMPTABLE PUBLIC – BUDGET GENERAL

Le conseil, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur pour le budget général les créances jointes à la délibération pour un montant total de 20 310,61 euros.

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil, à l'unanimité, décide d'effectuer une provision pour créances douteuses complémentaire à hauteur de 19 796,23 € afin de couvrir l'ensemble des restes à recouvrer de plus de 3 ans - antérieurs à 2018.

MODIFICATION DU TAUX DE VACATION DU MEDECIN DE CRECHE

Le conseil, à l'unanimité, fixe désormais la rémunération de la vacation du médecin des crèches à 70 euros bruts de l'heure indemnités de congés payés de 10 % non comprise.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – TRANSFORMATION DE POSTES PERMANENTS

Le conseil, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des emplois. Ainsi, il autorise au 1^{er} octobre 2020 les modifications suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Responsable environnement, propreté urbaine et régie voirie	Technicien	Agent de maîtrise	Temps complet
Agent de surveillance de la voie publique	Adjoint administratif	Adjoint technique	Temps complet
Assistante administrative au service de la prévention et de la sécurité publique	/	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Agent d'accueil aux affaires générales	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	Temps complet
Assistante administrative au service de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'habitat	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur	Temps complet

Il autorise au 1^{er} octobre 2020 les transformations de postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Assistante administrative – Direction des affaires culturelles	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Assistante administrative – Direction de l'animation, de la vie associative et des sports	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent polyvalent dans les structures sportives – Direction de l'animation, de la vie associative et des sports	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet
Agent de service et de restauration – Direction de l'enfance	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent polyvalent dans les structures sportives – Direction de l'animation, de la vie associative et des sports	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
ATSEM – Direction de l'enfance	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent d'accueil au parc des sports – Direction de l'animation, de la vie associative et des sports	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Agent de service et de restauration – Direction de l'enfance - 6 postes	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
ATSEM – Direction de l'enfance – 2 postes	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Peintre et agent polyvalent au secteur bâtiment	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Agent d'entretien dans les structures sportives – Direction de l'animation, de la vie associative et des sports	Adjoint technique à temps non complet 17h30 hebdomadaire	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (17h30 hebdo)
Directeur d'un centre de loisirs – Direction de l'enfance	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Directeur(trice) d'un centre de loisirs – Direction de l'enfance	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
Coordinateur(trice) adjoint du secteur périscolaire – Direction de l'enfance	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Directeur(trice) d'une crèche collective – Direction de l'enfance	Infirmier en soins généraux de classe normale	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	Temps complet

Auxiliaire de puériculture en crèches collectives – Direction de l'enfance – 2 postes	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Educateur(trice) de jeunes enfants en crèche familiale	Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	Temps complet
Directeur(trice) de la médiathèque	Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	Temps complet

Il autorise au 1er octobre 2020 les suppressions des postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE
Responsable paie	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe
Responsable secteur son/images et bandes dessinées adultes	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
Assistante administrative - DAVAS	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe

Il autorise au 1^{er} novembre 2020 les transformations de postes suivantes :

EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Agent en charge de la relation aux familles – Direction de l'enfance	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet

Il autorise à compter du 1^{er} novembre, en vue d'une meilleure coordination des services et pour secondier le Directeur Général des Services en poste, la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet qui aura pour mission de coordonner l'ensemble des services fonctionnels communaux (directions des finances, des systèmes d'informations, des affaires juridiques et de la commande publique, des affaires générales et des ressources humaines), sous la responsabilité du DGS. Il dit que cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative ;

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE 2020 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS DES COPROPRIETES ET ASL

Le conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 62 146,41 euros à la copropriété Pont Petit représentée par SYNDIL IMMOBILIER.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE 2020 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS DES COPROPRIETES ET ASL

Le conseil, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 13 740,84 euros à l'ASL du hameau de la Grange.

REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT VOIRIE RUE D'EPLUCHES

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'échange sans soulte portant sur l'acquisition par la ville d'une emprise foncière de 7 m² à détacher de la parcelle AY n°8, appartenant à Monsieur et Madame MIRANDA GONCALVES, et la cession par la ville d'une emprise foncière de 3 m² au profit de Monsieur et Madame MIRANDA GONCALVES, au 3 B impasse des deux Gares à Saint-Ouen l'Aumône.

Il décide de classer l'emprise foncière de 7 m² dans le domaine public communal et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cet échange sans soulte.

DESIGNATION D'UNE ASSOCIATION SIEGEANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le conseil, à l'unanimité, prend acte de la désignation pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Monsieur Jean-Luc SAVARY au titre de l'association Gestion Epicerie Solidaire L'Envol.

DESIGNATION DES MEMBRES ASSOCIES AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil, à l'unanimité, prend acte de la désignation pour siéger au sein de la commission municipale des membres associés suivants :

Titulaires	Suppléants
Philippe AUBRAY	Roger CHATELAIN
Marie DARMON	Romain CHEVREY
Paul DARMON	Hélène CONAN
Azzedine DHAMANI	Céline LABOR
Roger LEBRUN	Paule LONQUEU
Yves-Marie LE TIEC	Claude LONQUEU
Monique MACERATESI	Pascale PECQUEUX
Christine MAUCOURT	Elodie SCHLUMBERGER
Jean-Claude NERISSON	Emilie TREPAN
Dominique VARDON	
Alain PERRIN	Eliane D'EMEREZ DE CHARMOY
Alain PIGEARD	David DEMIAUDE
Jean-Yves PREVOST	Johana KHALED
Claire ROZET	Souad RADI
Jean-Luc SAVARY	Paulette SIMIONATO
Jean SCHRAM	
Jean-Bernard BLOT	Simon DESFONTAINES
Pascal DEPUILLE	Catherine LEGOUINI-HENRY
Philippe GREENBAUM	
Wilson TAVARES	
Virginie VAVDIN	
Nelly DARQUIN	
Romain LEGRAND	

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Laurent LINQUETTE

